

I

PIÈCES OFFICIELLES  
CONCERNANT L'EXPOSITION.

---

Arrêté qui institue la Commission organisatrice  
de l'Exposition universelle de Vienne.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Considérant que le Gouvernement a été informé officiellement qu'une Exposition universelle des produits de l'agriculture, de l'industrie et de l'art sera ouverte à Vienne, en 1873, et qu'il y a lieu d'instituer une commission chargée d'organiser et de diriger le concours des artistes et des producteurs belges à cette Exposition;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés membres de la Commission chargée d'organiser et de diriger le con-